



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION SIMPLIFIÉE POUR  
L'ORGANISATION PAR L'ÉCOLE DES PARENTS  
ET DES EDUCATEURS D'ÎLE-DE-FRANCE DE 2  
CONFÉRENCES-DEBATS LES 3 OCTOBRE ET  
28 NOVEMBRE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-277  
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

**CONSIDÉRANT** que « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Île-de-France » représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du Service Formation, dont le siège social est situé 5 impasse Bon secours 75543 Paris cedex 11, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de deux conférences-débats le 3 octobre et le 28 novembre 2019 pour une dépense totale de 1000 € net de taxes (mille euros) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention simplifiée pour l'organisation par « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Île-de-France » de deux conférences-débats, le 3 octobre et le 28 novembre 2019, pour une dépense totale de 1000 € net de taxes (mille euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

***Signé***

**Didier DENHEZ**